

Compte-rendu du conseil d'école de Coësmes

Lundi 9 mars 2020, 18h30

Présents :

Monsieur Gallard, maire

Madame Chesneau, adjointe enfance et jeunesse.

Madame Viel, coordinatrice cantine/garderie

Mesdames Auffret-Henry, Berre, Chany, Houssais, Principaud, Chuillot, représentantes de parents d'élèves

Monsieur Sanders, représentant de parents d'élèves

Mesdames Guichard, Berthe, Chevrel, Dumontier, Ferchaud, enseignantes,

Madame Gastel, enseignante et directrice de l'école

Madame Lanfranchi, ATSEM

Excusés :

Madame Carré, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bain-de-Bretagne

Madame Chany, représentante de parents d'élèves,

Monsieur Dekkers, représentant de parents d'élèves

Messieurs Juhel et Le Prado, enseignants.

Changements dans les enseignants de l'école avec le congé maternité de Mme Maloeuvre et l'absence de Mme Sollier-Guesdon. Les maîtres en place resteront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le conseil d'école change l'ordre proposé et rajoute les questions des parents.

1. Finances 2019, subventions 2019

Le financement de l'école est assuré en premier lieu par les mairies de Coësmes et de Sainte Colombe au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Pour 2020, l'école demande un financement à la mairie de Coësmes pour 142 élèves (effectif au 1er janvier).

Il est réparti en trois corbeilles, comme suit :

- Subventions pour l'ACEP (Association Coësmoise de l'Ecole Publique) utilisées pour le financement des différents projets de l'école :

→ demande de 14 € / enfant pour les 113 élèves de Coësmes (12,8 € / élève ont été versés en 2019). La mairie accorde 13€/élève cette année.

→ demande de 17 € / enfant pour les 29 élèves de Sainte-Colombe (17 €/élève ont été versés en 2019) et une subvention spéciale de 20€/élève participant à la classe de découverte (20x14 élèves= 280€). Nous n'avons pas encore de réponse.

- Financement des fournitures nécessaires aux enseignements :

→ demande de 40 € / élève de l'école (38,5 € /élève sont versés depuis 3 ans.). La mairie accorde 38,5€ cette année encore.

- Petits investissements et achats exceptionnels :

→ 1000 € pour des petits investissements

→ achat de 3 ordinateurs portables pour équiper au fur et à mesure toutes les classes et renouveler le vieux matériel.

→ achat de deux tablettes pour les élèves de maternelle.

→ 4h de maintenance informatique.

L'équipe enseignante demande aussi **le remplacement de la photocopieuse sur le site des Cerisiers** (Elle est en fin de vie...) et des équipements pour l'école et la salle de sport. (armoire à pharmacie dans les toilettes de cycle 2, table à langer en maternelle (nécessaire avec la scolarisation obligatoire dès 3 ans), tapis de gymnastique dans la salle de sport), une table pour dessiner dans la cour de récréation des cycles 2.

Ces demandes de matériel sont accordées. La photocopieuse sera remplacée quand elle ne fonctionnera plus. Réflexion sur une table à langer en maternelle : n'est-ce pas une régression pour un enfant d'être allongé pour être changé ? Il y a eu débat au conseil municipal à propos de la posture des ATSEM (poids de l'enfant), ne vaut-il pas mieux l'emmener à la douche lorsque c'est nécessaire ? Mais cela prend beaucoup de temps et l'ATSEM n'est plus en classe.

Question au maire : Il n'y a pas de panneau indiquant l'entrée de l'école. Il devait être mis lors des travaux de la

commune il y a 2 ans. La mairie a pris note.

Nous attirons aussi l'attention sur 2 dangers de la cour de maternelle :

-la vétusté du toit de l'école maternelle : des ardoises s'envolent les jours de grand vent et tombent dans la cour.
-mauvais état de la cour de maternelle : les élèves s'y blessent régulièrement avec des plaies de plus en plus sérieuses.

Des investissements importants sont à prévoir dans un délai assez rapproché.

Réponse de la mairie : La mise en sécurité du toit est à réfléchir en attendant des travaux qui ne pourront se faire que petit à petit, vu le coût de tels travaux. Le couvreur est passé, a réparé les ardoises branlantes, remis des clous. Il faut voir si des filets sont nécessaires. Aucune ardoise n'est tombée lors de la dernière tempête.

Présentation des comptes de l'A.C.E.P. :

Finances année scolaire septembre 2018- août 2019 (+1055,32€)

Recettes		Dépenses	
	16724,2€		15668,88 €
Subvention mairie de Coësmes 2016 (12,75 € / élève)	1715,2 €	Sorties et activités pédagogiques	11391,2 €
Subvention mairie de Sainte Colombe 2016	576 €	Achat de matériel (livres, bricolage, petit matériel, ingrédients de cuisine, goûters)	1027,9 €
Subvention A.P.E.E.P. 2018- 2019	3500 €	Frais divers (assurance, frais de banque...)	126,47 €
Vente de photos scolaires (Bénéfice : 471,75 €)	844,65 €	Photos scolaires	372,9 €
Vente Gâteaux	875,10 €		
Vente de chocolats (bénéfice : 818,89€)	3396,3€	Vente de chocolats	2577,41€
Vente livres « lire, c'est partir » (bénéfice : 81,5€)	254,5 €	Achat de livres « lire, c'est partir »	173 €
Benne à papiers	60,8€		
Paiement classe de découverte par les parents	5501,65€		

2. Plan canicule

Depuis quelques années, nous avons des journées de canicule autour du mois de juin.

Nous avons des recommandations pour prévenir les effets de la canicule.

La loi prévoit que les bureaux soient évacués quand la température dépasse 33 degrés. Mais une classe n'est pas un bureau.

C'est donc une décision qui revient au maire de la commune d'évacuer l'école si celle-ci a une température qu'il estime trop élevée.

L'année dernière, la mairie a fait poser des volets roulants dans la classe « vert anis » des nouveaux bâtiments de l'école : ceux-ci ont été installés le matin même des grosses chaleurs.

Les classes ont tout de même atteint des hautes températures.

Les élèves, lors de ces périodes, peuvent apporter de l'eau dans des gourdes en classe, et les activités sportives sont limitées voire suspendues.

Il faut penser pour ces moments à des vaporisateurs et à des ventilateurs.

Nous n'avons pas à l'école de zone où la température serait moins élevée.

3. Dates et projets de fin d'année

Voici quelques dates clés pour ce deuxième semestre :

Dates	Projets	Classes
Du 17 au 20 mars	Ateliers d'arts plastiques avec les parents volontaires pour réaliser les œuvres qui seront présentées à « la grande lessive ».	Toutes les classes
Mars	Animation « bout de branche » en classe	CM (1/2 journée)
Du 26 au 29 mars	Grande lessive étendue devant la mairie	Toutes les classes
Du 6 avril au 29 juin	Piscine tous les lundis après-midis	Grandes sections, CP et CE1
Du 6 au 10 avril	Semaine de la maternelle : les parents sont invités à rentrer dans la classe observer son fonctionnement.	Classes de maternelle
Jeudi 9 avril	Photos de classes , photos individuelles et photos des fratries	Toutes les classes
Avril/mai/juin	3 journées de VTT/Course d'orientation avec l'office des sports	CM
Du 27 au 30 avril	Classe de mer à Cancale	Grandes sections, CP et CE1
Mai	Sortie journée dans la forêt du Theil avec l'association « bout de branche	CM
Mardi 5 mai	Sortie à Rennes, en train : patinoire et espace des sciences	CE2
Samedi 16 mai	Portes ouvertes de l'école de 10h à 12h : De 10h à 12h l'école sera ouverte au public rue des cerisiers, avec des ateliers musicaux présentés par les élèves. Il y aura aussi une vente de livres « lire, c'est partir » à petit prix	Ecole des cerisiers
Samedi 6 juin après-midi	Fête de l'école.	Pour tous
Jeudi 18 juin	Sortie à Rennes, en train. Visite du musée des beaux-arts et animation aux Champs libres (planétarium)	CP et CE1
Vendredi 19 juin	Sortie journée sur le site mégalithique de « la roche aux fées ».	CE2
Mardi 16 juin	Présentation du projet musique aux parents	CM
Lundi 22 juin	Spectacle de « musique verte » à la salle des loisirs de Coësmes	Toutes les classes

L'APE va donner 1500€ pour financer en partie la classe de mer et peut-être participer au paiement du spectacle de musique verte.

Une sortie pour les CM et pour les classes de maternelle n'est pas encore finalisée.

Une visite du collège pour les CM2 à Retiers est aussi prévue.

4. Conseils des délégués et climat scolaire

Les conseils de délégués de début d'année ont été axés sur le thème du « zéro déchet ».

Nous sommes ensuite revenus à un sujet essentiel à l'école et que nous poursuivons depuis plusieurs années « le climat scolaire et le bien-être à l'école ». En effet, si les élèves ne se sentent pas bien à l'école, ils ne peuvent pas être aptes à travailler ni à vivre ensemble paisiblement.

Point sur les conseils d'élèves :

2 à 3 fois par période, les délégués des classes du CP au CM2 (soient 10 élèves) sont réunis pour parler des sujets qui concernent l'école. Ces réunions sont encadrées par deux enseignantes de l'école à chaque fois.

En début d'année, les sujets abordés étaient liés aux règles communes dans les lieux communs (cour de récréation en particulier). Nous y avons aussi abordé notre thème de l'année « L'environnement et les actions concrètes à mettre en place ».

En janvier, suite à des remarques et discussions que nous avons eues avec nos élèves dans les différentes classes, il nous a semblé important de parler du bien-être des élèves à l'école en conseil de délégués.

Une enquête sur le bien-être à l'école a donc été réalisée auprès de tous les élèves du CP au CM2.

Chaque enseignante en a fait un bilan pour sa classe et les délégués ont ensuite synthétisé les résultats. Ils révèlent que plusieurs enfants ne se sentent pas bien dans différents lieux de l'école, même si la majorité des élèves se sentent bien à l'école.

Nous entrons désormais dans une nouvelle phase avec les suppléants (10 autres enfants).

→ Analyse des résultats

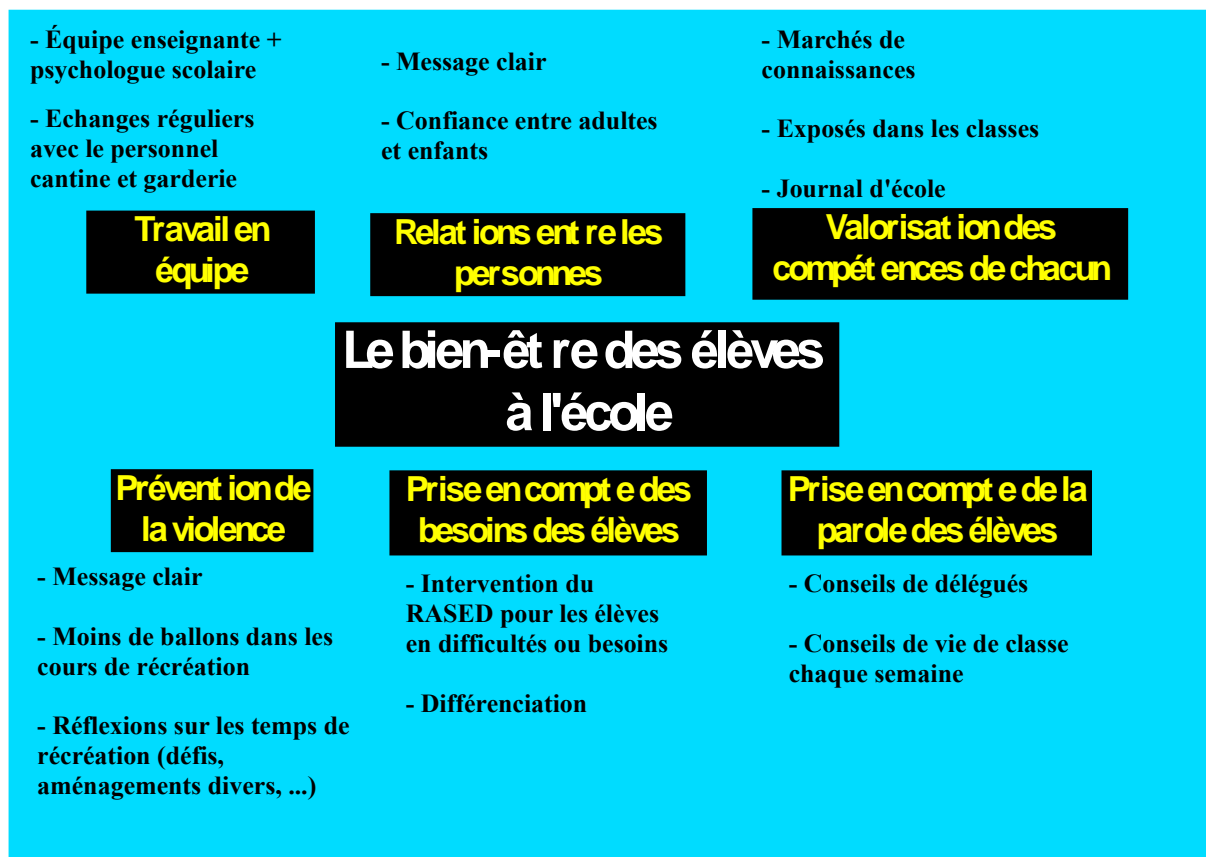
→ Recherche de dispositifs avec les élèves eux-mêmes (banc de l'amitié : un élève qui se sent seul irait sur ce banc et d'autres élèves viendraient l'inclure dans leurs jeux)

Tout ce travail se fait toujours en va-et-vient avec les classes (entre deux conseils de délégués).

Nous, enseignants de l'école, nous en parlons beaucoup également.

C'est l'occasion de vous dire que, malgré notre éloignement géographique (différents sites), nous travaillons en équipe, en particulier, sur ces questions de la vie de l'école et du bien-être de nos élèves.

Le travail qui va être réalisé avec les élèves va venir compléter des dispositifs que nous mettons en place depuis plusieurs années pour permettre à nos élèves de se sentir bien et pris en considération à l'école. Cela passe par différentes actions :



Pour porter leurs fruits, nous avons bien conscience qu'une vigilance et une réflexion doivent sans cesse être portées à ces actions.

Il arrive malgré tout que des dérives se mettent en place comme le harcèlement par exemple.

→ Pour gérer ces situations, nous avons plusieurs outils mis à notre disposition par l'Éducation Nationale (grilles pour repérer les signaux faibles, méthode de résolution, ...). Nous pouvons également faire intervenir la brigade des mineurs (BPJD) qui met en place des actions de prévention. Nous avons aussi un psychologue scolaire au niveau du RASED qui peut venir en aide à l'équipe et aux familles dans les situations délicates.

Il y a une gradation dans les interventions des enseignants quand le respect et le bien-être ne sont pas respectés à l'école :

- mise en place des messages clairs depuis l'année dernière (avec au préalable un travail sur les émotions et sur le vocabulaire) : les élèves apprennent à aller voir l'enfant qui s'est mal conduit pour lui expliquer qu'il a souffert de cette attitude et pour que les enfants cherchent une solution entre eux.

- intervention de l'enseignant si le problème est plus important et qu'un enfant ne peut pas le régler lui-même.

- contact avec les parents si cela ne se règle pas. Cela est plus délicat, car cela peut faire empirer la situation. Chaque situation conflictuelle qui prend de l'ampleur est discutée en équipe avant de faire intervenir une personne extérieure.

Parfois, on a fait intervenir la BPJD (brigade de protection de la délinquance juvénile), elle sait bien parler aux enfants sur les soucis de harcèlement et de cyber-harcèlement.

Attention aux réseaux sociaux, les enfants de Coësmes sont aussi concernés !

Les représentants de parents parlent des ambassadeurs de cour. Ils proposent de faire venir des collégiens à l'école pour parler de ce qui se fait au collège.

Nous allons voir si cela peut se faire avec le proviseur du collège.

5. Questions des parents

- **Les sorties d'école ou de garderie**

Quelles sont les directives pour les écoles :

A l'école maternelle, un enfant est remis en main propre aux personnes qui sont autorisées par les parents à le récupérer.

A l'école élémentaire, un élève peut sortir seul de l'école sans que les parents aient à signer une autorisation. Dès

lors que la classe est terminée, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents, sauf s'il va à la cantine ou à la garderie.

Dans les faits, nous veillons à la sortie des classes, mais nous ne sommes pas responsables d'un élève après 16h30 (hors temps d'APC). Si nous voyons qu'un enfant reste seul et ne sait où aller, nous l'emmenons à la garderie ou à la cantine.

Ce qui est plus compliqué à gérer serait le fait qu'un enfant parte de l'école alors qu'il avait garderie ou cantine : les enseignants de l'élémentaire ne savent pas qui va à la cantine ou à la garderie. L'appel est fait par les cantinières chaque midi avant de partir à la cantine, mais les inscriptions sont parfois fausses quand un parent s'est désisté de la cantine la veille ou le matin même. Quant à la garderie, nous n'avons pas d'information du tout. En général, il n'y a pas de souci car les enfants savent où ils vont et quand ils ne le savent pas, ils attendent avec les enseignants qui les emmènent en garderie si personne ne se présente.

Il est important de rappeler aux enfants de rester à l'école lorsqu'ils ne savent plus s'ils vont à la garderie ou pas, et de revenir à l'école s'ils sont sortis attendre leurs parents et qu'ils se sont trompés ou que le parent n'est pas là.

Les représentants de parents émettent l'idée de badges à montrer pour sortir de l'école.

A réfléchir, car cela ne nous paraît pas si simple. Que faire si l'enfant perd son badge ? Chaque parent doit donner chaque matin le badge à l'élève s'il ne va pas à la cantine ce jour-là ?

Pour les garderies, un élève doit être autorisé par écrit s'il doit sortir seul de la garderie ou s'il doit être récupéré par quelqu'un d'autre que ses parents. (Le personnel de garderie s'appuie sur les feuilles remplies par les parents en début d'année).

- **Les effectifs prévisionnels de 2020-2021 :**

Nous avons déclaré 128 élèves pour la rentrée 2020 (contre 142 en ce moment). A ce jour, aucun parent n'est venu s'inscrire pour la rentrée prochaine. Les parents attendent le dernier moment pour les inscriptions, ce qui ne nous aide pas à nous projeter. Les fermetures de classes seront annoncées le 2 avril après les élections municipales. Nous ne savons donc pas encore comment nous nous organiserons l'année prochaine, mais une fermeture est très probable.

- **Les personnels de cantine ont-ils bénéficié de formations pour la prise en charge des enfants ?**

Il y a eu des formations pour certains personnels il y a quelques années.

Le choix a été fait d'intégrer des personnels déjà formés (Pauline a un BAFA, Amélie a passé le BAFD).

Une formation d'une heure ou deux ne changerait pas les pratiques immédiatement. Cela donne des outils, enrichit, mais la demande doit venir de la personne qui veut évoluer.

Il est aussi compliqué de trouver des personnes formées au niveau éducatif qui ne travaillent qu'1h30 par jour...

- **Le prestataire de cantine restera-t-il le même ? (actuellement CONVIVIO)**

Le marché est à rediscuter, mais cela rester en liaison chaude.

Le nombre de prestataire est limité et la question du coût revient : les parents seraient-ils prêts à payer plus pour du bio ou une prestation plus haute ?

- **L'école du socle : qu'en est-il des interrogations sur les collègues qui chapeauteraient les écoles primaires avec disparition programmée des directeurs d'école ?**

Pour le moment, plus personne n'en parle. Il y a des rapprochements CM2/6èmes avec les nouveaux cycles 3 (du CM1 jusqu'à la 6ème), des projets menés entre l'école primaire et le collège. Le projet d'école qui devrait être repensé l'année prochaine sera sans doute mené par problématiques de secteur.

- **Site internet.**

Le nouveau site internet de l'école est visible depuis 1 mois :

<http://www.ecole.letempsdescerises.coesmes.ac-rennes.fr>

Il contient un onglet pour les parents d'élèves délégués au conseil d'école avec la nouvelle adresse mail des délégués de parents : delegates.letempsdescerises@gmail.com

Si les délégués de parents ont un trombinoscope à nous fournir, il sera mis sur le site.

Il contient aussi un onglet sur l'APE.

Si les parents qui sont dans ces instances souhaitent y mettre un article, ils peuvent l'envoyer à l'adresse de l'école et nous le mettrons en ligne.

Nous attendons aussi un article du centre de loisirs.

Nous avons décidé de flouter tous les visages des élèves qui seraient sur des photos, même si les parents ont donné l'autorisation d'image.

- **Coronavirus ?**

Nous n'avons pas d'informations supplémentaires pour le moment. Nous suivons les recommandations gouvernementales.

Jusqu'à nouvel ordre, la classe de mer est maintenue.

- Nous souhaitons poser **une boîte à lettre dédiée aux parents d'élèves** au-dessus de la boîte de l'APE afin que les parents fassent bien la différence entre les 2 instances. Ce serait aussi la boîte à idée dont nous avons parlé lors du conseil précédent.

Le prochain conseil d'école est fixé au 9 juin à l'école élémentaire à 18h30.

Compte rendu rédigé par :

Irène DUMONTIER
Secrétaire de séance

et

Marianne GASTEL
Directrice de l'école

